



PRESENTATION DE LA FORMATION

Centre de formation aux métiers de la santé :
Allée Jacques Monod – BP 609
62321 BOULOGNE SUR MER CEDEX
Tél : 03.21.99.30.61 – Fax : 03.21.99.38.92
Mail : sec_ifsi@ch-boulogne.fr

PRESENTATION GENERALE

La formation conduit en 11 mois au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (D.E.A.S.).

Elle a pour objectif de permettre à chaque élève d'acquérir des compétences lui permettant de contribuer à une prise en charge globale des personnes. Cette prise en charge s'effectue en lien avec d'autres intervenants, au sein d'une équipe pluriprofessionnelle, en milieu hospitalier ou extra hospitalier. L'élève participe à l'éducation du patient et à celle de son entourage.

Objectif de la formation :

- Collaborer à l'organisation de la vie d'une personne ou d'un groupe de personnes en favorisant dans la mesure du possible, la participation de celles-ci dans toutes les activités quotidiennes,
- Participer à l'accueil de la personne et de son entourage,
- Participer à l'animation et à l'organisation d'activités,
- Situer son action au sein d'une équipe de travail,
- Participer à l'identification des besoins physique, physiologique de l'être humain aux différentes étapes de la vie et de leurs modifications,
- Appliquer les méthodes et les moyens adaptés à l'exécution de soins en collaboration avec l'infirmier,
- Transmettre ses observations par oral et par écrit,
- Transmettre les connaissances liées à sa fonction et, dans ce cadre, participer à des actions de formation.

Caractéristiques de la formation et des stages :

❖ Formation théorique :

La formation est organisée en 8 modules, qui ont pour objectif de permettre aux élèves d'acquérir les connaissances indispensables pour participer à la réalisation de soins relevant du rôle propre de l'infirmier et d'acquérir les huit compétences du diplôme.

L'enseignement est dispensé sur la base de trente-cinq heures par semaine.

La présence aux cours, travaux pratiques, travaux dirigés et stages est obligatoire.

Il appartient à l'équipe pédagogique, responsable de la mise en œuvre du référentiel de formation, de déterminer les modalités d'organisation de l'enseignement, compte tenu de la durée de la formation et du projet pédagogique de l'institut.

❖ Les stages :

Ils constituent, au sein de la formation, un temps d'apprentissage privilégié d'une pratique professionnelle. Ils s'effectuent en milieu hospitalier et extra hospitalier dans des structures bénéficiant d'un encadrement adapté. L'encadrement est assuré par du personnel diplômé qui prépare progressivement les élèves à l'exercice de leur fonction.

Les stages cliniques sont organisés par l'Institut en collaboration avec les responsables des structures d'accueil.

Les objectifs de stage sont définis par l'équipe enseignante en accord avec les personnes responsables de l'encadrement des élèves sur le lieu de stage.

Les stages sont effectués sur la base de trente cinq heures par semaine. Les horaires de stage, déterminés par les cadres de santé des services, sont ceux des personnels soignants.

CONTENU DE LA FORMATION

ENSEIGNEMENTS	DUREE
Théoriques : 8 modules de formation	17 semaines (soit 595 heures)
Stages	24 semaines (soit 840 heures)
Congés	7 semaines
TOTAL	48 semaines

I – LES MODULES DE FORMATION

Module 1 : **Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne**

Durée : 4 semaines – 140 heures

Validation : Une épreuve écrite en deux parties : Questions à Réponses Ouvertes et Courtes et Questions à Choix Multiples (QROC et QCM) + Cas clinique
Une épreuve de mise en situation professionnelle

Conditions de validation : Note $\geq 20/40$ à l'ensemble des 2 épreuves sans note inférieure à 8/20 à l'une d'entre elles

Module 2 : **L'état clinique d'une personne**

Durée : 2 semaines – 70 heures

Validation : Une épreuve écrite : QROC + QCM

Conditions de validation : Note $\geq 10/20$

Module 3 : **Les soins**

Durée : 5 semaines – 175 heures

Validation : Une épreuve de mise en situation professionnelle

Conditions de validation : Note $\geq 15/30$ sans note inférieure à 8/20 à la réalisation des soins, et disposer de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 + 2

Module 4 : **Ergonomie**

Durée : 1 semaine – 35 heures

Validation : Une épreuve pratique

Conditions de validation : Note $\geq 10/20$

Module 5 : Relation – Communication

Durée : 2 semaines – 70 heures

Validation : Une épreuve écrite et orale :

- formalisation d'un document écrit d'une situation relationnelle vécue en stage, notée sur 12 points
- argumentation orale notée sur 8 points.

Conditions de validation : Note \geq 10/20

Module 6 : Hygiène des locaux hospitaliers

Durée : 1 semaine – 35 heures

Validation : Une épreuve écrite : QROC + QCM

Conditions de validation : Note \geq 10/20

Module 7 : Transmission des informations

Durée : 1 semaine – 35 heures

Validation : Une épreuve écrite : cas concret de transmission d'informations à réaliser à partir de la présentation de cas clinique organisée en institut ou en structure de soins.

Conditions de validation : Note \geq 10/20

Module 8 : Organisation du travail

Durée : 1 semaine – 35 heures

Validation : Une épreuve écrite : cas concret présentant un contexte de travail

Conditions de validation : Note \geq 10/20

II – STAGES

Dans le cursus complet de formation, les stages sont au nombre de six, de 140 heures chacun soit 4 semaines. Leur insertion dans le parcours de formation est prévue dans le projet pédagogique de l'institut et permet l'acquisition progressive des compétences par l'élève.

Ils sont réalisés dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales :

- unité de court séjour : médecine,
- unité de court séjour : chirurgie,
- unité de moyen ou long séjour : personnes âgées ou handicapées,
- unité de santé mentale ou de psychiatrie,
- secteur extra hospitalier,
- structure optionnelle.

Chaque stage doit permettre d'évaluer chacune des 8 compétences. Chaque compétence comprend un nombre de critères prédéterminés dans la feuille d'évaluation de stage.

MODULES DE FORMATION	ENSEIGNEMENT THEORIQUE	ENSEIGNEMENT CLINIQUE
1	4 semaines – 140 heures	4 semaines – 140 heures
2	2 semaines – 70 heures	4 semaines – 140 heures
3	5 semaines – 175 heures	8 semaines – 280 heures
4	1 semaine – 35 heures	2 semaines – 70 heures
5	2 semaines – 70 heures	4 semaines – 140 heures
6	1 semaine – 35 heures	2 semaines – 70 heures
7	1 semaine – 35 heures	Pas de stage
8	1 semaine – 35 heures	Pas de stage
TOTAL : 1435 Heures	17 semaines soit 595 Heures	24 semaines soit 840 Heures

Le diplôme d'Etat est délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale après présentation du livret scolaire au jury final. Pour être diplômé, il faut avoir :

- validé les 8 modules avec une note $\geq 10/20$,
- la moyenne en compétence sur les 6 stages,
- l'A.F.G.S.U. de niveau 1 + 2.

TABLEAU DES DIPLÔMES DONNANT DROIT A VALIDATION AUTOMATIQUE

	UC1	UC2	UC3	UC4	UC5	UC6	UC7	UC8
Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture		OUI		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Diplôme d'Ambulancier		OUI		OUI	OUI		OUI	
Certificat de Capacité d'Ambulancier		OUI		OUI	OUI		OUI	
Titre Professionnel d'Assistant(e) de Vie aux Familles	OUI			OUI	OUI			
Diplôme BAC Professionnel Accompagnement, Soins et Services à la Personne (ASSP)	OUI			OUI		OUI	OUI	OUI
Diplôme BAC Professionnel Services Aux Personnes et Aux Territoires (SAPAT)	OUI			OUI			OUI	OUI
Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale	OUI			OUI	OUI		OUI	
Mention Complémentaire Aide à Domicile	OUI			OUI	OUI		OUI	
Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique	OUI			OUI	OUI		OUI	OUI
DEAES (Spécialité : "Accompagnement vers l'éducation inclusive et la vie ordinaire")				OUI	OUI		OUI	
DEAES (Spécialité : "Accompagnement de la vie à domicile")	OUI			OUI	OUI		OUI	
DEAES (Spécialité : "Accompagnement de la vie en structure collective")	OUI			OUI	OUI		OUI	OUI